

LA REVUE

# agriDées

RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER



**DOSSIER**

## CONSTRUIRE UNE COMPTABILITÉ VERTE

**DROIT**

Retour sur les  
Rencontres de droit  
rural 2022

**FORÊT**

À propos  
de l'exportation  
des chênes

**FORMATION**

L'Institut Agro,  
la nouvelle grande  
école de l'Agro

# Le CO2 vert capturé par le droit

VIENT DE  
PARAÎTRE

## Sous la direction scientifique de Jean-Baptiste Millard et Hubert Bosse-Platière

Actes des Rencontres de droit rural  
Agridées-AFDR, organisées avec le  
soutien de l'Académie d'agriculture  
de France, 28 janvier 2021

L'agriculture et la sylviculture  
représentent 19 % des émissions  
de gaz à effet de serre.

Heureusement, l'empreinte carbone  
de l'agriculture et de la sylviculture  
demeure à double face. Par leur  
capacité à stocker du carbone et à  
produire de la biomasse, l'agriculture  
et la sylviculture constituent  
un merveilleux terreau juridique  
pour mettre en œuvre de nouvelles  
politiques accompagnant des  
changements de comportements,  
jugés climato-compatibles.

L'objectif de neutralité carbone  
repose sur deux piliers :  
diminution des émissions

de gaz à effet de serre d'un côté, augmentation  
de la séquestration de carbone de l'autre. L'un  
n'ira pas sans l'autre. Le monde professionnel  
agricole et forestier s'est pleinement emparé de  
cet enjeu et, en particulier du nouveau label bas  
carbone mis en place par décret n° 2018-1043  
du 28 novembre 2018. De nombreuses  
méthodes sectorielles ont ainsi vu le jour.

Toutefois, la décarbonation de l'économie  
française grâce à l'agriculture et à la  
sylviculture ne pourra se réaliser sans  
que les acteurs trouvent un chemin juridique  
sécurisé.

Cet ouvrage pionnier, fruit d'une collaboration  
entre l'Association française de droit rural,



le think tank Agridées et la Chaire universitaire  
de droit rural et de l'environnement de  
l'Université de Bourgogne, et fort du soutien de  
l'Académie d'agriculture de France, rassemble  
les premières contributions indispensables  
à la réussite de l'objectif national consistant  
à atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'agriculture et la sylviculture sont des activités  
qui ont cette capacité à séquestrer le CO<sub>2</sub>  
pendant que d'autres ne font qu'en rejeter. Sur  
les continents, sa captation est verte, dans les  
océans elle est bleue. Qu'il soit vert ou bleu,  
comment éviter que ce gaz ne soit plus ce triste  
anthropique cancer terrestre ?

Cet ouvrage est disponible à la vente sur la boutique  
du site internet d'Agridées : [www.agridees.com](http://www.agridees.com)

# La sécurité alimentaire : un objectif qui a besoin d'une politique

Jean-Baptiste  
MILLARD  
Délégué général  
d'Agridéas



© Agridéas

Le 24 février 2022, l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes a plongé l'Europe dans l'effroi. Jusqu'au bout, les Européens ont cru au dialogue avec le voisin russe et à une sortie de crise par la voie diplomatique, à tort !

Les raisons profondes qui ont animé le belligérant sont difficiles à identifier. En revanche, les conséquences d'une telle guerre sont, chaque jour, plus visibles. L'explosion du prix de l'énergie et des matières premières et l'inflation des produits qui en dépendent sont déjà une réalité pour les entreprises et les consommateurs. Dans un contexte de marché des grains déjà tendu, l'offensive russe a eu l'effet d'un détonateur propulsant les prix à des niveaux jamais atteints. Et pour cause, ensemble Russie et Ukraine représentent dans le commerce mondial 30 % du blé, 32 % de l'orge, 19 % du maïs, 20 % du tournesol et 79 % de l'huile de tournesol. Admettons-le, aujourd'hui, une partie du monde ne sait pas se nourrir sans ces deux exportateurs.

## De nouvelles responsabilités

Alors que les spécialistes tablent sur un conflit qui va s'inscrire dans la durée, la situation génère des bouleversements géopolitiques profonds et durables qui nous imposent d'infléchir nos politiques et nous confèrent, nous européens, de nouvelles responsabilités face à un État-continent qui, outre la force, ne craint pas d'utiliser l'arme alimentaire pour parvenir à ses fins. L'objectif européen d'une neutralité carbone à l'horizon 2050 n'est pas négociable. Il a d'ailleurs guidé les travaux d'Agridéas ces deux dernières années. En revanche la question de la sécurité alimentaire de l'Union européenne et des pays proches, remise sur le devant de la scène avec la crise sanitaire, devient à la lumière de ce conflit une priorité. Plutôt que d'être dénaturé, le Pacte vert doit être amendé pour y intégrer plus clairement cette dimension. Donnons-nous les moyens pour atteindre notre autonomie protéique, pour constituer des stocks stratégiques, pour relocaliser des intrants qui le sont également... Autant de sujets sur lesquels Agridéas fera réfléchir, ces prochains mois, sa communauté. ▀

“ Le Pacte vert doit être amendé ”

**La Revue agridées**

(publiée depuis 1837 sous les titres *L'Agriculture Pratique*, puis *Agriculteurs de France*) est une publication éditée par la Société des Agriculteurs de France : 8, rue d'Athènes, 75009 Paris.

Tél. : 01 44 53 15 15

**E-mail :**  
contact@agridees.com

**Internet :**  
www.agridees.com

**Twitter :**  
@SAFThinkTank

**Forme juridique :**  
association loi 1901  
reconnue d'utilité publique

**Responsable légal  
et directeur de publication :**  
Damien Bonduelle

**Rédacteur en chef :**  
Jean-Baptiste Millard

**Rédactrice  
en chef adjointe :**  
Isabelle Delourme

**Abonnements :**  
48 euros TTC/an  
Magalie Sery :  
contact@agridees.com

**Maquette, composition  
et photogravure :**  
C.A.G., 169, rue du Faubourg-  
Saint-Antoine, 75011 Paris

**Imprimerie :**  
Graph1prim  
24, avenue Georges-Dupont  
Z.A. de l'Épinette  
59120 Loos

**Liste des annonceurs :**  
Groupe AGRICA, Agridées

**Crédit photo de couverture :**  
© Nastco / IstockPhoto.com

**Dépôt légal :** à parution

**N° de Commission Paritaire  
de Presse :** 1225G83987

Toute reproduction intégrale  
ou partielle par quelconque  
moyen que ce soit est  
interdite sans autorisation  
préalable

**ISSN :** 2610-4571

Périodicité : trimestrielle

# Sommaire

## EDITORIAL

**3** La sécurité alimentaire : un objectif qui a besoin d'une politique

## UKRAINE

**5** Préserver la force vitale de nos entreprises

**6** Échanges agricoles mondiaux : le choc ukrainien et russe

**7** Pour une initiative européenne sur les marchés

## CLIMAT

**8** Atténuation du changement climatique : le GIEC montre le chemin

## ENTREPRISE

**9** Carbone, quelles rémunérations pour les entreprises agricoles ?

## DOSSIER p. 12 à 23

### À quand une comptabilité verte pour tous ?

**14** De la comptabilité financière à la comptabilité socio-environnementale

**16** Un foisonnement d'approches

**18** Quels bénéfices pour une entreprise agricole ?

**19** Une opportunité pour la « mise en valeur » des choix de productions agricoles

**20** Comment prendre en compte les prestations pour services environnementaux ?

**21** Deux exemples de fiscalité environnementale

**22** Les indicateurs extra-financiers, sous la loupe du Crédit Mutuel

## DROIT

**24** Sociétés et droit rural : je t'aime, moi non plus

**26** Faciliter le rebond des exploitations agricoles en difficulté

## FORÊT

**30** À propos des exportations de chênes

## AGRICULTURE

**34** Protection des plantes : la solution passera par le combinatoire

## FORMATION

**35** Construction des compétences et dynamique agricole

**36** L'Institut Agro, la nouvelle grande école de l'Agro

## FONCIER

**38** Terre de Liens veut faciliter l'accès aux terres

**39** Terrafine, le portage foncier au service des agriculteurs

## CLIMAT

**40** Eau et changement climatique : l'urgence d'agir

# Préserver la force vitale de nos entreprises

Alors que la pandémie de Covid-19 fait encore sentir ses effets sur la santé des entreprises, la France se mobilise pour les aider à faire face aux conséquences économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La guerre russo-ukrainienne déclenchée par la Russie le 24 février 2022 impacte l'économie mondiale. L'OMC prévoit que la crise pourrait faire baisser de moitié la croissance du PIB mondial et d'autant celle du commerce mondial. Plusieurs séries de sanctions ont été prises par l'Union européenne au fil des semaines à l'encontre de la Russie. Les entreprises peuvent être touchées soit directement, en perdant des contrats à l'export vers la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, soit, plus souvent, indirectement, en raison de la hausse du coût de certains intrants, notamment de l'énergie et des matières premières, ou de difficultés d'approvisionnement

## Des mesures spécifiques pour l'agriculture

Pour protéger les particuliers et les entreprises, des conséquences économiques et sociales du conflit, le Premier ministre a présenté, le 16 mars dernier, un plan de résilience économique et sociale. Ce plan évolutif, s'inscrit dans le cadre d'une réponse coordonnée au niveau européen, dans la lignée du sommet de Versailles, conduit par le président de la République française.

Au-delà de mesures générales, des réponses spécifiques ont été annoncées pour soutenir les secteurs de la pêche, de l'agriculture, du transport et du BTP. À court terme, les quatre mesures suivantes ont été décidées pour le secteur agricole et agroalimentaire :

- ▶ une « remise carburants » de 15 centimes HT/litre sur le Gasoil Non Routier, un remboursement anticipé de la TICPE de 2021, et sur demande un acompte de 25 % pour la TICPE 2022 ;
  - ▶ une prise en charge de la moitié du surplus de dépenses de gaz et d'électricité pour les entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires dont les dépenses de gaz et d'électricité représenteraient au moins 3 % des charges et qui deviendraient déficitaires en 2022 du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie.
  - ▶ une aide exceptionnelle pendant quatre mois de 400 millions d'euros pour permettre aux éleveurs de faire face à l'augmentation du coût de l'alimentation animale ;
  - ▶ une aide à la prise en charge des cotisations sociales (+ 60 millions d'euros) pour les exploitations confrontées à des hausses de charges, autres que celles faisant l'objet de mesures sectorielles et qui dégradent leur compte d'exploitation.
- Au-delà de ces quatre mesures, une autre série de quatre mesures a été annoncée dans ce plan de résilience avec comme objectif la sécurisation de nos producteurs,



**Le 14 mars 2022, près de 100 parlementaires de toute l'Europe sont venus au Sénat, à Paris, dans le cadre de la PFUE, pour trouver les moyens d'améliorer l'autonomie stratégique économique de l'Union européenne dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes.**

de nos transformateurs, ainsi que notre production agricole et alimentaire dès 2022. « **Les filières françaises doivent en effet continuer à produire, car l'Europe et la France, grandes puissances agricoles, ont une responsabilité : celle de nourrir son peuple et au-delà, contribuer à nourrir le monde** » a déclaré Julien

Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces mesures concernent la réouverture des négociations commerciales pour inciter les distributeurs et leurs fournisseurs à adapter les contrats à la modification significative des conditions économiques ; un plan de sécurisation des engrais pour la prochaine campagne d'automne 2022 et l'encouragement à la culture des protéines végétales. Plus récemment, et en complément du PGE (Prêt garanti par l'État) instauré avec la crise sanitaire, un « PGE Résilience » vient d'être mis en place. Il permettra aux entreprises pénalisées par les conséquences économiques du conflit en Ukraine de couvrir jusqu'à 15 % de leur chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années et de faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie. ▶

Isabelle Delourme

# Échanges agricoles mondiaux : le choc ukrainien et russe

Acteurs majeurs dans le commerce mondial des grains, l'Ukraine et la Russie sont aussi des fournisseurs d'engrais ou de gaz indispensables à la production agricole de la plupart des pays.

**L**e conflit en Ukraine a provoqué dès le 24 février 2022, date de l'entrée des troupes russes sur ce territoire, un tsunami sur les marchés des principales matières premières agricoles. De quoi rappeler au monde l'importance de ces deux pays en matière d'échanges commerciaux agricoles, aussi bien en prix qu'en volume. Quelques jours plus tard, lors d'une conférence organisée dans le cadre du Salon international de l'Agriculture, FranceAgriMer a rappelé que ces deux pays représentent environ 30 % des exportations mondiales de blé et d'orge, 20 % du maïs et 79 % des exportations mondiales d'huile de tournesol. À elle seule, l'Ukraine est le 4<sup>e</sup> exportateur mondial de maïs (18 % de part du marché mondial), le 5<sup>e</sup> en blé (12 % de part de marché) et le 3<sup>e</sup> en orge. En tournesol, Kiev représente 50 % des exportations mondiales d'huile de tournesol dont 77 % des volumes partent vers l'Inde, l'UE et la Chine.

Certains pays sont fortement dépendants de l'Ukraine et de la Russie pour leur approvisionnement en blé, a indiqué Thierry Pouch (APCA) le 15 mars 2022,

lors d'une audition de la commission économique du Sénat sur les conséquences de la crise russo-ukrainienne sur les marchés agricoles et la souveraineté alimentaire (voir encadré). Ainsi, l'Égypte, premier importateur mondial de blé, achète 61 % de son blé à la Russie et 23 % à l'Ukraine. Pour la Turquie, ces chiffres atteignent respectivement 63 % et 11 %. Le Liban dépend à 51 % de l'Ukraine et la Tunisie à 41 %. Pour ces pays, l'importation d'autres origines est désormais vitale, au mieux dans l'attente des prochaines récoltes, mais elle n'empêchera pas la hausse des prix pour les populations locales (voir également p. 7).

## Inquiétudes sur le gaz et l'engrais

Ce conflit russo-ukrainien a également un fort impact sur le prix du gaz, mais aussi sur le prix et la disponibilité des engrais. FranceAgriMer a ainsi présenté quelques conclusions d'une récente analyse d'IHS Markit. La Russie représente 13 % du commerce mondial des produits intermédiaires d'engrais (ammoniac, roche de phosphates, soufre) et 16 % des échanges d'engrais finis. Concernant les engrais azotés, Moscou assure 24 % des exportations mondiales d'ammoniac mais seulement 2,3 % de la production. Pour le nitrate d'ammonium, la Russie réalise 40 % des exportations mondiales, sachant que l'Amérique latine (notamment le Brésil) achète près des 60 % des volumes russes. Pour les engrais phosphatés, la Russie est un fournisseur clé avec la Chine et le Maroc. Concernant les engrais potassiques, 20 % du commerce mondial est réalisé par la Russie et 20 % par le Bélarus. Les risques de rupture d'approvisionnement sont donc très élevés à court terme. ▶

Isabelle Delourme

## Préserver aussi la souveraineté alimentaire

Trois représentants du monde agricole ont été auditionnés le 15 mars 2022 par la commission mixte du Sénat pour faire part de leurs analyses quant à l'impact de la guerre en Ukraine sur les marchés et la souveraineté alimentaire\*. Après la crise sanitaire, c'est une nouvelle alerte générale sur la souveraineté alimentaire française et européenne qui se produit, a expliqué la présidente, Sophie Primas. Vincent Chatellier (Inrae) a souligné la détérioration du solde commercial agroalimentaire français face à nos voisins européens, et la nécessité de régénérer « *des marges qui n'existent plus dans l'agriculture* » pour innover, investir et trouver de nouveaux marchés. Sébastien Windsor, président de l'APCA s'est notamment inquiété des politiques publiques contradictoires et de la nécessité de remettre les agriculteurs « en mode projet ».

### Note

\* Retrouvez l'intégralité de cette table ronde sur : [http://videos.senat.fr/video.2870723\\_623095a921464.table-ronde-sur-l-impact-de-la-guerre-en-ukraine-sur-les-marches-agricoles-et-la-souverainete-alimen](http://videos.senat.fr/video.2870723_623095a921464.table-ronde-sur-l-impact-de-la-guerre-en-ukraine-sur-les-marches-agricoles-et-la-souverainete-alimen)

# Pour une initiative européenne sur les marchés

La guerre russe en Ukraine provoque aussi la désorganisation des exportations mondiales de céréales et d'oléagineux. Elle prépare de nouvelles émeutes de la faim dans les pays importateurs confrontés à une hausse des cours et aussi pour certains à une sécheresse exceptionnelle.



Jean-Jacques HERVÉ

Président de l'Académie d'agriculture de France, membre de l'Académie des Sciences agraires d'Ukraine, membre étranger de l'Académie des Sciences de Russie

Même après l'annexion de la Crimée et le soutien des mercenaires russes aux séparatistes du Donbas et de Luhansk, personne ne s'attendait au déversement de violence de l'agression russe contre l'Ukraine qui se déroule à notre porte depuis le 24 février 2022. Personne n'avait osé imaginer que l'armée d'un peuple frère pût s'attaquer aux populations civiles, dans leurs maisons, leurs moyens de transport, leurs écoles, leurs universités, leurs hôpitaux...

Personne, ni en Europe, ni en Amérique, ni même à Moscou, n'avait imaginé la capacité de résistance du peuple ukrainien, des forces armées et de son héroïque chef d'État... Plus que leurs patrimoines, c'est leur identité que les Ukrainiens défendent, sous nos yeux.

Les quarante millions d'hectares de terres agricoles de l'Ukraine se préparaient à une nouvelle campagne. Les cultures d'hiver en place, les entreprises agricoles avaient en réserve au moins les trois quarts des semences, des engrais et des produits de protection des cultures, pour répondre à la demande de maïs et de tournesol, dont elle est le premier exportateur mondial. La tension sur la disponibilité des carburants laisse prévoir une récolte moindre, et donc une nouvelle dérive des prix, s'ajoutant à celle de ces derniers jours. À près de 400 dollars la tonne, le blé est devenu inabordable pour de nombreux pays dont les conditions climatiques ne permettent pas la couverture autochtone des besoins alimentaires vitaux. La guerre russe en Ukraine entraîne ainsi des bouleversements d'ampleur mondiale. L'Europe peut-elle rester muette aux

dramas qui se nouent en ce moment dans ces pays où la famine sera inéluctablement la source de nouvelles émeutes de la faim ? Peut-elle accepter une envolée spéculative des cours et ne penser qu'à son confort thermique des dernières semaines de l'hiver ?

Par sa frontière européenne, l'Ukraine ne pourrait expédier que 400 000 tonnes de blé par mois, contre deux millions de tonnes en temps normal. Il faut pouvoir mobiliser maintenant le blé nécessaire avant la prochaine récolte et où qu'il se trouve. Mais hélas, ni la FAO, ni le PAM, ni l'OMC n'ont jugé indispensable de disposer de capacités de stockage significatives pour assurer une régulation des cours et contrer les spéculations de toutes sortes.

## Mobiliser le disponible exportable

Ne nous trompons pas d'analyse, Vladimir Poutine en faisant la guerre à l'Ukraine, s'attaque d'abord à l'Occident et en premier lieu à l'Europe qu'il juge décadente et trop faible pour peser dans la paix du Monde. Il a enregistré les silences et les reculs de l'Europe après l'annexion de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en Géorgie, puis de la Crimée et du Donbas en Ukraine. L'Europe doit aujourd'hui réagir. Elle doit maintenant prendre avec ses producteurs agricoles, une initiative pour réunir dans l'urgence les pays disposant de denrées alimentaires exportables. Il s'agit de les mobiliser à un prix acceptable pour les destinataires finaux et pour les producteurs eux-mêmes. Cette initiative correspondrait à une identité européenne qui ne peut se réduire à celle de marchés devenus fous. ▀

Jean-Jacques Hervé (10 mars 2022)